

SÉCURITÉ

BOUCLIER DE SÉCURITÉ : OUVERTURE DES SUBVENTIONS AUX COMMUNES

La sécurité des Seine-et-Marnais est un enjeu majeur pour le Département. Afin de soutenir les polices municipales et intercommunales, le Département ouvre un fonds d'aide aux collectivités à travers un nouveau dispositif départemental : le bouclier de sécurité.

Un fonds d'aide aux collectivités

L'assemblée départementale a voté en novembre et décembre 2021 un dispositif départemental, présenté par [Christian Robache](#), vice-président du Département délégué à la sécurité, permettant de soutenir activement les collectivités locales dans leurs projets de sécurité, appelé « bouclier de sécurité ».

Ce nouveau dispositif est composé de trois types d'aides destinées à accompagner l'équipement des polices municipales et intercommunales, ainsi que le déploiement de la vidéo-protection :

1. aide à l'achat de véhicules
→ *subvention de 50 % pour un montant d'acquisition plafonné à 40 000 € HT, soit une subvention de 20 000 € maximum (HT). Une demande par an.*
2. aide à l'équipement des polices municipales
→ *subvention de 30 % d'un montant plafonné à 25 000 € HT, soit une subvention de 7 500 € maximum (HT). Une demande par an.*
3. aide à la vidéo-protection
→ *subvention de 20 % d'un montant plafonné à 350 000 € HT, soit une subvention de 70 000 € maximum (HT). Une demande par an.*



Nous avons la volonté de construire un centre départemental de réception et de traitement des images de vidéoprotection, avec traitement direct ou différé et mise à disposition des communes intéressées par simple adhésion au dispositif."

Christian Robache, vice-président délégué à la sécurité et aux bâtiments

Quelles sont les démarches ?

Le bouclier de sécurité s'adresse aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) seine-et-marnais. En tant que premier partenaire des collectivités locales, le Département vous accompagne dans votre projet. Pour recevoir votre dossier de subventions, contactez dès maintenant la Direction pour l'aménagement et le développement des territoires (DADT).

Les modalités précises concernant ces aides sont détaillées dans le règlement ci-joint. Une question ? Contactez la DADT à l'adresse mail : aidesecurite@departement77.fr.

TÉLÉCHARGER



Mode d'emploi bouclier de sécurité PDF - 652.87 Ko (/sites/default/files/media/downloads/vos-demarches-en-ligne-mode-d-emploi-teleservice-bouclier-securite-v3.2.pdf)



FAIRE LA DEMANDE EN LIGNE ([HTTPS://VOSDEMARCHES.SEINE-ET-MARNE.FR/](https://vosdemarches.seine-et-marne.fr/))



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Téleservice Bouclier Sécurité

Pour bénéficier du Bouclier sécurité, le téleservice est accessible depuis le 1er juillet 2022.

CONTACT



—AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Département de Seine-et-Marne

Direction pour l'aménagement et l
e développement des territoires (DADT)

Service aménagement et stratégie

@ Email

📞 01 64 14 73 18